

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/09/2025	
Date d'affichage :	22/09/2025	

**Présents :** Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC

**Absents excusés et représentés :** Anne-Laure GAROSTE, Gilles GAUBERT, Myriam TARISSAN  
Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

**Secrétaire de séance :** Nathalie DETHOU-BARBOSA

<b>N° de la délibération</b> DE_2025_37	<b>Objet de la délibération</b> RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PARLEM
--	--

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que nous avons la possibilité de poursuivre, pour l'année scolaire 2025/2026, la mise à disposition d'intervenants extérieurs spécialisés en langue occitane dans la classe maternelle de la commune à raison d'une demi-heure par semaine.

Le montant de cette mise à disposition d'intervenants s'élève à 412,50€ par classe de maternelle.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents de bien vouloir répondre favorablement à l'intervention de cette association.

**DELIBERATION :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de pourvoir l'intervention de l'association PARLEM au sein de notre école et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association moyennant une participation de 412,50€ par classe de maternelle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Roland DETHOU

